

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit

Le : 28 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

Sous la présidence de Monsieur Serge GIORDANO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS (10) : GIORDANO Serge, LOMBARD Ghislaine, FAURE Martin, DEFAUX Jérôme, LEIVA François, MENARD Romuald, MERLE Céline, MICALEF Emmanuelle, PHILIPP Corinne, TORRENT Florence,

PROCURATIONS (2) : RIGNON Emmanuel à GIORDANO Serge, VASINA Amandine à MICALEF Emmanuelle,

ABSENTS (3) : BROUILLET Ghislaine, DEHAIS Marie, VAUCHERE Mary-Lyne,

SECRETAIRE : Madame Florence TORRENT a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 2018/04/01

OBJET : CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE PASSIVE POUR REGULARISER LA SITUATION ET AUTORISER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA SOURCE DU SAPET AU RESERVOIR DE PRELLES

Monsieur le Maire indique que la conduite d'eau potable qui relie la source du Sapet au réservoir de Prelles se situe partiellement sur des parcelles privées.

Le projet de turbinage de l'eau potable, en collaboration avec la SEM SEVE, nécessite le remplacement de la conduite.

M. Le Maire propose de régulariser la situation en signant avec les propriétaires une convention de constitution de servitude. La convention vaudra également autorisation pour les travaux de remplacement de la conduite, ainsi que pour les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

M. Le Maire propose d'indemniser les propriétaires à hauteur de 5€ par mètre linéaire de servitude.

Les parcelles privées concernées sont les suivantes :

Section	N° Parcelle	Lieu dit	Emprise (ml)	Indemnité (5€/ml)
A	122	LES BIALLIERES	10	50
A	123	LES BIALLIERES	20	100
A	124	LES BIALLIERES	21	105
A	128	LES BIALLIERES	7	35
A	129	LES BIALLIERES	8	40
A	130	LES BIALLIERES	1	5
A	137	LES BIALLIERES	39	195
A	139	LES BIALLIERES	2	10
A	147	LES BIALLIERES	17	85
A	205	LES BIALLIERES	7	35
A	206	LES BIALLIERES	18	90
A	207	LES BIALLIERES	2	10
A	210	LES BIALLIERES	15	75
A	211	LES BIALLIERES	1	5
A	344	JOURDANNE	15	75
A	345	JOURDANNE	12	60
A	4200	LA MEYRIE	11	55
A	4203	LA MEYRIE	11	55
A	4204	LA MEYRIE	15	75
A	5199	LA MEYRIE	10	50
Total				1210

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2018/04/02

OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE VISITES GUIDES DE LA CHAPELLE SAINT JACQUES DE PRELLES AVEC L'ATELIER D'HISTOIRE

Monsieur le Maire indique que L'Atelier d'Histoire représentée par Mme Elsa GIRAUD souhaite organiser des visites guidées de la Chapelle Saint Jacques à Prelles durant la saison estivale 2018, certaines en partenariat avec l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays des Ecrins.

Monsieur le Maire propose d'autoriser ces visites et de signer une convention précisant les conditions de l'organisation des visites.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2018/04/03

OBJET : CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR HEBDOMADAIRE A SAINT MARTIN

Afin de dynamiser la commune et de répondre aux besoins des habitants, et après une réflexion en commission d'élus, il est proposé de créer un marché de plein air hebdomadaire dans le village de St Martin.

Ce marché se déroulerait dans les conditions suivantes :

- Marché organisé tous les samedis de 7h à 12h
- Lieu d'implantation : place du 19 mars 1962 et RD 36 de la chapelle St Roch à la sortie sud du village (limite d'agglomération)
- Nombre de stands prévisionnels : 5 à 15
- Ce marché accueillerait uniquement des professionnels dans la limite des places disponibles
- Aucune redevance pour occupation du domaine public ne sera perçue durant la première année

- La RD 36 sera limitée à une voie de circulation durant la durée du marché, la circulation y sera interdite, les riverains conserveront un accès.
 - Le stationnement se fera à l'extérieur de la zone de marché, aux entrées Nord et Sud du village.
- La consultation des représentants des organisations professionnelles intéressées a été effectuée le 9 mai 2018.
Il est proposé de lancer ce marché le samedi 2 juin 2018.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2018/04/04

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364 : SPIC	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D66 : Charges financières	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 898,72 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €
TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €
D-21533-2016 : Enfouissement lignes	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	13 898,72 €	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		-13 898,72 €		-13 898,72 €

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
R-747 ; Subventions et participations des collectivités territoriales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	13 898,72 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €
TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 898,72 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	13 898,72 €	0,00 €	13 898,72 €
TOTAL GENERAL		27 797,44 €		27 797,44 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Madame LOMBARD précise qu'il s'agit de transférer une dépense concernant le budget eau, imputée à tort au budget principal.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention. La demande est acceptée à l'unanimité des membres.

DELIBERATION N° 2018/04/05

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ISCLE DE PRELLES – CHEMINEMENT DOUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT ET DETR

Monsieur le Maire indique que cette délibération annule et remplace la délibération 2018-01-05, qui concernait une demande de subvention FNADT à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire explique que la préfecture a retenu notre projet mais qu'elle va répartir le financement CIMA sur 30% de FNADT et 40% de DETR. La DETR étant plafonnée à 70% de financement, notre projet bénéficiera d'un financement de 70%.

Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 37 462.50 €HT.

Conformément à la proposition de la préfecture, M. Le Maire suggère de solliciter

- un financement FNADT à hauteur de 30% soit 11 238€,
- un financement DETR à hauteur de 40% soit 14 985€.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Maire
Serge GIORDANO

